



RÉPERTOIRE DES BOURSES

Le programme de bourses de l'Association des parents du Collège Jean-de-Brébeuf récompense des jeunes du Collège qui se démarquent par leur grande civilité, leur brillant leadership ou leur engagement social remarquable.

Au total, 19 bourses d'une valeur globale de 8 500 \$ sont distribuées annuellement aux étudiants sélectionnés selon un processus rigoureux.

En plus de reconnaître des jeunes qui se distinguent par leurs actions, leurs efforts ou leurs qualités exceptionnelles, le programme de bourses vise à sensibiliser l'ensemble des étudiants à l'importance de la civilité, du leadership et de l'engagement social pour le bon fonctionnement de la vie en société.

Description des bourses



Cette bourse vise à promouvoir les qualités de leader et d'influence positive chez un individu. Le leadership est un ensemble d'aptitudes et d'attitudes permettant d'influencer le comportement d'un individu ou d'un groupe en vue de l'amener à réaliser les objectifs visés. Un bon leader est un bon communicateur, un bâtisseur d'équipe, un facilitateur, un agent de changement, un rassembleur.

- ★ 1re et 2e secondaire : 1 bourse de 200 \$ pour chaque niveau.
- ★ 3e et 4e secondaire : 1 bourse de 300 \$ pour chaque niveau.
- ★ 5e secondaire : 1 bourse de 500 \$.
- ★ Collégial: 2 bourses de 1000 \$.



Cette bourse vise à promouvoir les valeurs de base de la civilité: courtoisie, politesse, savoir-vivre, respect et collaboration. La civilité relève du respect d'autrui dans le cadre des rapports privés.

- ★ 1re et 2e secondaire: 1 bourse de 200 \$ pour chaque niveau.
- ★ 3e et 4e secondaire: 1 bourse de 300 \$ pour chaque niveau.
- ★ 5e secondaire: 1 bourse de 500 \$.

Le processus d'attribution de la bourse de la civilité se fait à l'interne par les élèves et l'équipe-école.



Cette bourse vise à reconnaître les jeunes qui participent pleinement et activement à la vie de leur communauté dans le but d'assurer le mieux-être d'individus ou de collectivités. L'action désintéressée dénote l'altruisme, l'ouverture aux autres, la générosité et la conscience sociale de celui qui la pose.

- ★ 1re et 2e secondaire : 1 bourse de 200 \$ pour chaque niveau.
- ★ 3e et 4e secondaire : 1 bourse de 300 \$ pour chaque niveau.
- ★ 5e secondaire : 1 bourse de 500 \$.
- ★ Collégial: 2 bourses de 1000 \$.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Programme de bourses, un candidat doit :

- ★ Être inscrit à temps plein au Collège;
- ★ Avoir déposé son formulaire de candidature dûment complété ainsi que tous les documents requis avant la date limite des mises en candidature.

Mise en candidature

BOURSE DE LA CIVILITÉ

Dans le cas de la bourse de la civilité, le processus d'attribution se fait à l'interne par les élèves et l'équipe-école.

BOURSES DU LEADERSHIP ET DE L'ENGAGEMENT SOCIAL

Dans le cas des Bourses du leadership et de l'engagement social, une candidature peut être soumise :

- ★ Par le candidat lui-même;
- ★ Par un membre du personnel du Collège;
- ★ Par deux de ses pairs du Collège.

Le candidat qui postule lui-même doit être appuyé par quatre de ses pairs ou deux membres du personnel, tous du Collège.

Toute personne qui propose une candidature ne doit avoir aucun lien de parenté avec le candidat.

Une seule demande de bourse par candidat est acceptée pour la même année.

Un lauréat du Programme de bourses de l'Association des parents ne pourra se voir attribuer une nouvelle bourse pour des activités qui ont déjà été récompensées.

Documents requis

- ★ Formulaire de candidature de la bourse dûment complété à l'ordinateur. Il doit s'agir du formulaire de candidature original. Les formulaires recréés ou reformatés à l'aide de l'ordinateur sont refusés.
- ★ Fiche d'appui ou lettre de recommandation.

Fiche d'appui ou lettre de recommandation

La candidature d'un étudiant qui postule lui-même doit être accompagnée d'une fiche d'appui signée par quatre de ses pairs ou deux membres du personnel, tous du Collège. Cette fiche d'appui se trouve à l'Annexe A du formulaire de candidature. De plus, il est permis de joindre une lettre de recommandation rédigée par une personne ayant supervisé une activité du candidat.

Une candidature déposée par toute autre personne que le candidat doit être accompagnée d'une lettre de recommandation qui permettra aux membres du jury d'évaluer les qualités du candidat et qui répond aux exigences prévues dans le formulaire de candidature.

Dépôt des documents

Le dossier de candidature doit être soumis en format papier en un (1) exemplaire au bureau de l'APCJB (B2-08).

Note

La présentation, la syntaxe, la grammaire et l'orthographe doivent être soignées.